

Le Canton de Melbourne se réjouit de confirmer le retour, pour une nouvelle saison, des membres de l'Escouade Verte dédiés à la sensibilisation environnementale.

Cette équipe fera du porte à porte sur notre territoire du 25 juin au 12 juillet. Le but principal est de sensibiliser l'ensemble des citoyens aux problématiques environnementales et à l'importance de modifier nos comportements et nos habitudes de consommation, dans la perspective d'adopter des pratiques écoresponsables et de contribuer ainsi au développement durable de notre municipalité.

Voici les membres de l'Escouade Verte 2019 :

Hugo Vallée et
Sabrina Turcotte

Lors de leur passage ils pourront répondre à vos interrogations et aussi vous donner :

- De l'information et sensibilisation sur des services de récupération et de valorisation disponibles sur le territoire ;
- Vous dirigez sur la gestion écoresponsable des matières résiduelles dans différents événements ;
- Vous sensibilisez à la gestion des déchets ;
- Promotion du Zéro Déchet.

Grâce à leur travail sur le terrain, l'Escouade Verte entre ainsi en contact direct avec les citoyens afin de les encourager et stimuler leur participation vers l'adoption de pratiques plus écoresponsables, comme le compostage maison.

De cette façon, chaque citoyen sera outillé afin de contribuer à un environnement plus sain et à une meilleure qualité de vie.

Si vous croisez les membres de l'Escouade cet été, n'hésitez pas à les saluer au passage et à leur piquer un brin de jasette !

The Township of Melbourne is pleased to confirm the return for a new season, of members of the Green Squad dedicated to environmental awareness.

This team will be going door to door, visiting citizen of the municipality from June 25 to July 12. The main goal is to raise awareness among all the citizens of the municipality on environmental issues and the importance of changing our behavior and our consumption habits. With an additional goal of adopting eco-responsible practices and thus contributing to the sustainable development of our municipality.

Here are the members for our 2019 Green Squad:

Hugo Vallée and
Sabrina Turcotte

The purpose of their visit will be to answer your questions and also offer you:

- Information about organic or household waste and awareness on services available on our territory;
- Eco-responsible management of residual materials at different events;
- Environmental sensitization and awareness of waste management;
- Promotion of the Zero Waste Goal.

Through their fieldwork, the Green Squad will be in direct contact with citizens to encourage and stimulate their participation towards more environmentally responsible practices such as home composting.

In this way, every citizen will be equipped to contribute to a healthier environment and a better quality of life.

If you get to meet one of the members of the Squad this summer, do not hesitate to greet them and ask questions!



Depuis l'épisode des cyanobactéries de 2006 à 2012, les Québécois et le gouvernement ont pris conscience de la fragilité des cours d'eau. Les différentes problématiques sont de nature anthropique, dans l'apport important de phosphore. Plusieurs habitudes de vie, particulièrement riveraines sont à blâmer comme par exemple le déboisement, l'activité agricole, mais aussi la désuétude des installations sanitaires.

Actuellement, les installations sanitaires conformes aux normes libèrent seulement qu'une petite quantité de phosphore et celle-ci se dilue dans le sol. Par contre, celles qui ne sont pas conformes, relâche de grandes quantités de phosphore qui ne peuvent être traités par le sol. Il y a aussi les différents microbes d'origines domestique qui peuvent avoir de grande conséquence sur la santé publique. Les normes gouvernementales actuelles qui encadrent les installations sanitaires sont très strictes.

Pour le Canton de Melbourne, il est important de veiller à ce que les installations sanitaires existantes et futures respectent les normes actuelles de construction. Le Q-2 r.22¹ énonce des normes d'implantation, de type d'installation et les différentes technologies pour toutes situations rencontrées afin de permettre l'épuration adéquate des eaux usées. Il y est indiqué aussi la fréquence des vidanges de fosse septique. En effet à l'article numéro 13, il est précisé qu'une fosse septique utilisée de façon saisonnière² doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans et une fosse utilisée à longueur d'année doit être vidangée tous les 2 ans. Sachez que les additifs ne peuvent pas réduire les fréquences des vidanges. Le MDDELCC³ ne recommande pas l'usage de ces additifs⁴ et rappelle aux citoyens qu'ils doivent respecter la réglementation relative à l'entretien des installations.

La Municipalité du Canton de Melbourne, a à cœur la valorisation de son milieu naturel sur le territoire et le bien-être de ses citoyens. La Municipalité contribue par le biais de plusieurs actions sur le terrain, à offrir un milieu de vie saine et de qualité. En ce sens, elle souhaite entreprendre la gestion des vidanges⁵ des fosses septiques avec la collaboration d'un entrepreneur privé. La municipalité a un devoir⁶ d'appliquer le règlement Q-2 r.22.

Durant l'année 2019 une réglementation relative à la vidange de fosse septique, sera adoptée. Il y a approximativement 560 fosses qui devront être vidangées sur le territoire du Canton de Melbourne. Le tout sera fait en alternance, par secteur, afin d'obtenir une homogénéité du travail.

Cette mesure sera appliquée en 2020 et les citoyens seront avisés de la procédure.

Les citoyens désirant obtenir plus d'information peuvent contacter la Municipalité.

(English version available on demand and on our website)

1 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

2 Habitation utilisée 180 jours ou moins par année

3 MDDELCC « Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »

4 Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées – Partie B (consulté le 2019-06-19)

http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eauxusees/residences_isolees/guide_interpretation/partieB.pdf -

5 57% des municipalité du Québec se charge de la vidange – Maxine Dallaire, juin 2016

6 Article 88 du Q-2 r.22